



Règlement Championnat Régional des Clubs 2010

1. Il se déroulera à une date comprise entre le 1er avril et jusqu'à 35 jours avant le CF des Clubs pour permettre aux clubs de composer leurs équipes en fonction de son résultat.

2. Le championnat régional des clubs se déroule conformément aux prescriptions du règlement sportif de la F.F.C.O pour ce qui concerne les courses de relais.

3. Les divisions sont ouvertes

- Une division 1 avec les critères suivants : 6 coureurs dont au moins un ou une jeune de – 18 ans ou un vétéran H ou D +50 ans et une dame + 4 coureurs libres
- Une division 2 de 6 coureurs sans critères particuliers, dont les équipes open (composés de coureurs de plusieurs clubs) font obligatoirement partie.

4. Parcours : toutes les divisions ont le même ordre de parcours

Ordre : 5, 3, 7, 3, 5, 7

7kmx2 (40'x2) (niveau 5-6) + 5kmx2 (30'x2) (niveau 4-5) + 3kmx2 (20'x2) (niveau 3)
soit un temps de course total de 180'

5. Départ en masse à 9h30 pour D1, 9h45 pour D2 et Open

6. Les clubs peuvent inscrire autant d'équipes qu'ils veulent sous réserve de répondre aux critères.

7. Le titre est décerné uniquement en division 1, on ne récompense que les 3 premiers clubs franciliens.

8. Le club obtenant le plus grand nombre d'équipes classées, conformes à l'article 1 du règlement, reçoit le "Trophée du Président". En cas d'égalité, le club vainqueur sera celui comportant le plus grande nombre de jeunes orienteurs (de moins de 18 ans) participants et classés.

9. Le prix maximal d'inscription est fixé à 35 €

10. Les inscriptions doivent parvenir aux organisateurs au moins quinze jours avant la date de la course. Elles doivent être établies sur les bulletins fournis par les organisateurs. Elles doivent être accompagnées du paiement des droits correspondants. Les inscriptions non conformes aux prescriptions des paragraphes précédents ou comportant des omissions, ne sont prises en compte que dans la limite des places disponibles et après paiement d'une taxe de retard de quinze euro.

11. Les demandes de remplacement sont autorisées jusqu'au jeudi précédent la course. Au-delà, elles sont à la discrétion des organisateurs.